

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD535

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« renforcer la création de richesse et la compétitivité de l'économie française »,

les mots :

« garantir une alimentation saine et durable à nos concitoyens ainsi qu'un revenu digne aux agriculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de ne pas concilier l'irréconciliable.

En effet, une agriculture productiviste, tournée vers l'export, qui demande plus de libre concurrence pour gagner des parts de marché à l'étranger n'est pas compatible avec l'autre enjeu fixé par cet alinéa, à savoir la réponse à la crise environnementale.

Est en revanche compatible le fait d'assurer à nos concitoyens une alimentation durable et de qualité, ainsi que des revenus dignes pour nos paysans et paysannes. Ces éléments figurent dans le nouveau rédactionnel proposé.

Tel est l'objet de cet amendement.